

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mai 2025

Délibération n° DL-250527-060

Objet :

**Projet Educatif Territorial (PEdT)
Convention entre la Commune, la Caisse d'Allocations
Familiales, la DASEN et l'Etat**

Date de la convocation : 21 mai
2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 4

Votants : 27

**Pour : 27
Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints - Mme Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, M. Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE et Nadia OULD AMER, MM. Julien LASSALLE et Stéphane FILLION.

Excusés : Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Jean-Pierre CABARET, Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Stéphane FILLION), M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Maxime COUPEY.

A la demande de M. le Maire, Mme Nathalie MARCHAND, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique éducative locale, la collectivité s'est dotée en 2018 pour une période de trois ans, d'un Projet Educatif Territorial (PEdT), renouvelé en 2021 et qui parvient à échéance le 30 août 2025.

Le PEdT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école. Il fixe les grandes orientations en matière éducative ainsi que les conditions d'ouverture de ses accueils collectifs de mineurs. Il donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs intervenant auprès de l'enfant, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Le descriptif du PEdT sur lequel figure l'organisation du temps scolaire, la nature des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées est annexé à la présente délibération.

Le PEdT comprend également un volet « Plan mercredi » qui présente les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi. En effet, à la suite du retour à la semaine de 4 jours (décret du 27 juin 2017), le temps du mercredi revêt une importance particulière, contribuant à la socialisation de l'enfant et à sa

réussite, notamment quand il est pensé de manière globale en cohérence avec le territoire, ses acteurs et ses ressources.

Afin de définir les objectifs de ce nouveau PEdT renouvelé, une évaluation du précédent PEdT a été réalisée par tous les partenaires intégrés au Comité de pilotage. Celle-ci a permis de dégager des axes d'amélioration (coordination, communication, partenariat, inclusion, connaissance du territoire, culture...) et de fixer les objectifs du nouveau PEdT :

- => Favoriser l'épanouissement de l'enfant, son bien-être, sa santé mentale et physique,
- => Faire valoir la culture comme vecteur d'émancipation et comme levier pour donner à tous le pouvoir d'agir,
- => Devenir le citoyen de demain en favorisant l'inclusion et le vivre ensemble,
- => Sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles à la culture du numérique, à ses risques et ses potentiels,
- => Favoriser la continuité éducative pour les 0-25 ans en renforçant l'interconnaissance et la collaboration entre les différents acteurs,
- => Donner aux enfants et aux jeunes le pouvoir d'agir sur leur territoire autour des nouveaux enjeux écologiques.

Ces objectifs seront déclinés en objectifs opérationnels à travers les différents projets pédagogiques des structures et feront l'objet de projets d'animations, d'actions collectives proposées par le Copil, d'interventions auprès des enfants et des jeunes du territoire.

En contrepartie de l'engagement de la collectivité dans un PEdT labellisé Plan mercredi, l'Etat et la branche famille de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) apportent un soutien technique et financier à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Education ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les délibérations du Conseil municipal n° DL-170706-0098 du 6 juillet 2017 approuvant la convention cadre relative au Projet Educatif de Territorial pour la période, et n° DL-211110-0125 du 10 novembre 2021 approuvant le nouveau Projet Educatif Territorial 2021-2024 ;
- Vu le projet de convention, le formulaire PEdT et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du mardi 13 mai 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, que le PEdT formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité ;
- Considérant d'autre part que la collectivité souhaite poursuivre cet engagement et continuer à bénéficier du fonds de soutien pour l'accompagnement dans la mise en place et le développement d'activités périscolaires diversifiées au bénéfice des enfants scolarisés ;
- Considérant enfin qu'il convient de renouveler le PEdT pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

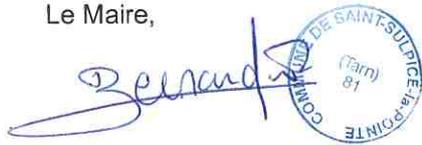
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

- D'approuver les termes de la convention entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, la DASEN et l'Etat pour le Projet Educatif Territorial (PEdT).
- De préciser que le PEdT, tel que présenté, sera valable pour une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces et avenants s'y rapportant.

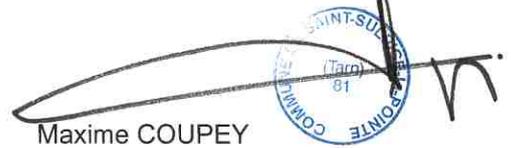
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Maxime COUPEY

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 081-218102713-20250527-DL250527060B-DE

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250527-060 du 27/05/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 27/05/2025
Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn



Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) - Plan mercredi (charte qualité)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Considérant le projet éducatif territorial incluant les activités périscolaires le mercredi transmis par la collectivité ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à R.227-24 du CASF des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité ;

- Monsieur le maire RAPHAEL BERNARDIN
- Le préfet du Tarn,
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, agissant sur délégation du recteur d'académie,
- La directrice de la CAF du Tarn,

Convienent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui ainsi qu'à assurer l'articulation de leurs interventions, dans un souci de cohérence et de qualité au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la collectivité territoriale : **MAIRIE DE SAINT SULPICE LA POINTE**

En cela, la présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place du projet éducatif dans le respect de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr.

Article 2 : Mise en œuvre et pilotage du projet

La mise en œuvre et la coordination du projet sont assurées par le service compétent de la collectivité porteuse du PEDT, en lien le cas échéant avec l'association en charge de mettre en œuvre les accueils de mineurs périscolaires.

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire. Sa composition est précisée dans le PEDT. Compte tenu de la multiplicité des acteurs, un coordonnateur est désigné par la collectivité afin d'animer les réunions du comité.

Article 3 : Engagements de la collectivité :

La collectivité s'engage à organiser l'accueil de loisirs périscolaire fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

Le contenu, les objectifs, les partenariats, la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées figurent dans le PEDT annexé à la présente convention.

La collectivité porteuse du PEDT veille au respect des réglementations en vigueur (code du sport, code de l'action sociale et des familles) et garantit la sécurité physique et morale des mineurs participant aux divers temps éducatifs proposés sur le temps périscolaire.

Article 4 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent à :

- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- Rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- Faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

Article 5 : Engagements de la Caf :

Les services de la Caf s'engagent à :

- Accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- Assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- Apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles.

Article 6 : Evaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage 3 ou 4 fois par an.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus (en fonction des objectifs visés) figurent dans le PEDT annexé à la présente convention.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de **3 années scolaires** à partir du 01/09/2025.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A Albi, le

Le maire RAPHAEL BERNARDIN

Signature et cachet

Le préfet du Tarn, M. Laurent Buchaillat

Signature et cachet

Le recteur de l'académie de Toulouse, représentée par Madame Marie-Claire Duprat,
Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn,

Signature et cachet

La directrice de la caisse d'allocations familiales du Tarn, Madame Valérie Guillon

Signature et cachet



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL PLAN MERCREDI

1. Porteur du projet

- Date de mise en œuvre du projet : 1^{er} SEPTEMBRE 2025
- Période de validité du projet : **3 ans**
- Périmètre territorial du projet :
- Collectivité territoriale porteuse du projet :

MAIRIE de SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Nom et prénom du coordonnateur technique : AUTHESSERRE Willy

Fonction : DIRECTEUR POLE REUSSITE EDUCATIVE et RAYONNEMENT DE LA VILLE....

Adresse : MAIRIE SAINT SULPICE LA POINTE

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Téléphone : 06 25 02 89 40

Adresse électronique : willy.authesserre@ville-saint-sulpice-81.fr

Nom et prénom de l'él(u)e référent(e) : MARCHAND Nathalie

Adresse : MAIRIE SAINT SULPICE LA POINTE

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Téléphone : 06 63 19 39 01

Adresse-électronique : nathalie.marchand@ville-saint-sulpice-81.fr

Cachet et signature du maire ou du président de l'EPCI :

A retourner au plus tard pour le lundi 21 avril 2025 à :

ia81-dae@ac-toulouse.fr

sdjes81-contact@ac-toulouse.fr

severine.nanquette@caf81.caf.fr

jean-sylvestre.royet@caf81.caf.fr

2. Présentation du territoire

- Estimation du nombre d'enfants présents sur le territoire :

- Moins de trois ans : 267
- En âge d'être scolarisés à l'école maternelle : 234
- En âge d'être scolarisés à l'école élémentaire : 580
- En âge d'être scolarisés au collège/lycée (12-17 ans) : 1302

TEMPS SCOLAIRE

- Etablissements scolaires du territoire :

	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
Écoles maternelles	Ecole Primaire Henri Matisse 254 Rue Henri Dunant – 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe Ecole Primaire Louisa Paulin 303 Avenue des Terres Noires – 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Ecole primaire Jeanne d'Arc-Saint Charles - Maternelle Jeanne d'Arc - Élémentaire Saint-Charles 15 place de l'Eglise 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe
Écoles élémentaires	Ecole élémentaire Marcel Pagnol 300 Chemin de la Planquette – 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	
Collèges	Collège Pierre Suc Avenue Rhin et Danube– 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Collège privé et internat Saint-Jean 1 faubourg Saint-Jean – 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

TEMPS PERISCOLAIRE

Les mercredis :

- o Accueils de loisirs déclarés organisés le mercredi :

Nom des communes concernées	Organisateurs des accueils	Nom du centre	Lieu d'implantation	Effectif maximal accueilli le mercredi	Ouverture
SAINT-SULPICE-LA-POINTE	Nom organisateur MAIRIE SAINT SULPICE LA POINTE	ALAE LOUISA PAULIN	303 Avenue des Terres Noires 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Moins de 6 ans : 55 Enfants de + 6 ans : 36	Journée entière 7H30 – 18H30 Demi-journée 7H30 – 14H 14H-18H30
		ALAE HENRI MATISSE	254 rue Henri Dunant 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Moins de 6 ans : 44 Enfants de + 6 ans : 51	Journée entière 7H30 – 18H30
		ALAE MARCEL PAGNOL	300 Chemin de la Planquette 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Enfants de + 6 ans : 59	Journée entière 7H30 – 18H30
		ALSH ADOS	Parc Georges Spénale 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Enfants de + 6 ans : 24	Mercredi 14h-18h Vacances scolaires 14h-18h + journées selon projets

- o Autres offres d'activités collectives proposées aux enfants sur le territoire les mercredis :

Activités artistiques et culturelles	MJC St Sulpice, Clubs d'activités loisirs, Médiathèque, associations diverses : théâtre, peinture, danse, environnement, musique, chant, arts plastiques...
Activités sportives	Nombreux clubs ou associations sportifs : football, rugby, basket, gymnastique, badminton, cirque, hand-ball, basket, hockey, judo, karaté, pétanque, skate, tir à l'arc, tennis, volley...
Autres	Langues étrangères, photos, chantiers-jeunes, animations locales diverses (marché Noël, semaine de l'autisme, Octobre rose, Téléthon, St Sulplay, nuit de la lecture...)

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 081-218102713-20250527-DL250527060B-DE

Les temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne) :

o Accueils de loisirs déclarés (ALAE) :

Nom des communes concernées	Organisateurs des accueils	Lieu d'implantation	Effectif maximal accueilli	Ouverture		
				Matin	Midi	Soir
SAINT-SULPICE-LA-POINTE	Nom organisateur MAIRIE SAINT SULPICE LA POINTE	ALAE LOUISA PAULIN 303 Avenue des Terres Noires 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Moins de 6 ans : 151 Enfants de + 6 ans : 104	7H30-8H30	Midi 11H45-13H45	Soir 16H30-18H30
		ALAE HENRI MATISSE 254 rue Henri Dunant 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Moins de 6 ans : 87 Enfants de + 6 ans : 170	7H30-8H45	Midi 12H-14H	Soir 16H45-18H30
		ALAE MARCEL PAGNOL 300 Chemin de la Planquette 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Enfants de + 6 ans : 233	7H30-8H45	Midi 12H-14H	Soir 16H45-18H30
		ALSH ADOS Parc Georges Spénale 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe	Enfants de + 6 ans : 24	Vacances scolaires 14h-18h + journées selon projets		

o Actions de liaison familles / école (accompagnement à la scolarité, action Reaap, école ouverte aux parents) :

- CLAS par le Secours Catholique
- Service parentalité-inclusion communale : diverses actions dont certaines inscrites dans le cadre du REAPP
- CLSPD communal pour la partie prévention et cellule de veille
- CCAS pour la partie sociale
- CCTA pour la petite enfance et l'extrascolaire

3. Modalités de pilotage du projet éducatif

- Composition du comité de pilotage du PEDT :

Un comité de pilotage unique regroupe l'essentiel des acteurs : représentants élus de la Collectivité, du monde associatif, des associations de parents d'élèves, des partenaires institutionnels...

Ce comité est chargé de suivre la mise en œuvre de la politique éducative dans sa globalité, ainsi que son évaluation. En fonction des orientations fixées par le comité de pilotage, des commissions thématiques regroupant d'autres acteurs peuvent être mises en place sur des questions plus spécifiques.

Ce copil est piloté par l'adjointe au Maire en charge de l'enfance et la jeunesse.

Il est composé de :

Représentants élus de la Collectivité : Maire, adjoints, conseillers municipaux

Représentants de la CAF

Représentants du Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport (SDJES)

Représentant de la PMI

Représentants de l'Inspection Académique

Directeurs des établissements scolaires, écoles et collèges

Représentants des parents d'élèves : ASPEI, GIPE, FCPE

Représentants des associations partenaires : CLAS, MJC...

Coordinateur du PEDT

Directeurs, adjoints ou animateurs des structures périscolaires

Chef de service municipal parentalité-inclusion

Cheffe de service municipal vie culturelle et référente inclusion

Chef de service municipal animation de la ville et vie associative

Coordonnateur enfance jeunesse municipal

Responsable CLSPD

- Périodicité des réunions du comité de pilotage :

Le Comité de pilotage tend à se réunir avant chaque période de vacances scolaires soit 3 à 4 fois par an sous sa forme plénière

- Mise en place de commissions techniques :

En fonction des orientations et des objectifs définis par le comité de pilotage, des **commissions thématiques** ou des **groupes de travail** peuvent être constitués pour approfondir des sujets spécifiques et mener une réflexion plus ciblée. Ces espaces de concertation réunissent divers acteurs du territoire afin d'apporter des expertises complémentaires et de co-construire des actions adaptées aux besoins identifiés.

Selon les thématiques abordées, des intervenants spécialisés peuvent également être invités à participer aux échanges. Qu'il s'agisse de professionnels de l'éducation, de la jeunesse, du social ou encore d'experts issus d'associations ou d'institutions partenaires, leur contribution permet d'enrichir les débats et de proposer des pistes d'action concrètes et innovantes. Cette démarche favorise ainsi une approche collaborative et dynamique, garantissant une meilleure adaptation des dispositifs aux réalités du terrain.

4. Objectifs et moyens

Evaluation du PEDT 2021-2025

Méthode :

Afin de définir les objectifs de ce nouveau PEDT renouvelé, une évaluation du précédent PEDT a été réalisée par tous les partenaires intégrés au Comité de pilotage.

A travers un tableau à remplir (cf annexe), les partenaires ont pu apporter leur éclairage sur les atouts et les points à améliorer du Projet éducatif. Une synthèse en a été rédigée.

Puis une réunion rassemblant tous les partenaires a été organisée afin de

- leur présenter la synthèse de l'auto-évaluation,
- réfléchir et rédiger collégalement les objectifs du PEDT 2025-2028.

Ont participé à cette évaluation : les conseillers municipaux, les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les équipes d'animation des ALAE, les partenaires MJC, CCTA, CLAS, CLSPD et les services municipaux suivants : parentalité-inclusion, réussite éducative, jeunesse, vie culturelle, animation de ville et vie associative.

Résultats :

Cette méthode a permis de dégager des axes d'amélioration (coordination, communication, partenariat, inclusion, connaissance du territoire, culture...) et de fixer les objectifs du nouveau PEDT.

Le questionnaire proposé était organisé en 3 parties :

- 1- Evaluation de l'outil PEDT à travers 5 items :
 - a) Le PEDT a-t-il permis de développer la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ?
 - b) Le PEDT a-t-il fait progresser l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ?
 - c) Le PEDT a-t-il permis de mettre en valeur la richesse du territoire ?
 - d) Le PEDT a-t-il permis le développement d'activités éducatives de qualité ?
 - e) Est-ce que le PEDT s'est avéré pertinent et efficace ?
- 2- Evaluation des objectifs spécifiques du PEDT de St Sulpice
- 3- Propositions d'enjeux et d'objectifs du prochain PEDT

Il en est ressorti des progrès réalisés, des difficultés et des perspectives qui ont permis de dégager les nouvelles orientations éducatives.

Cf annexe : synthèse de l'évaluation

Objectifs du PEDT 2025– 2028

Le travail de concertation a permis de dégager les 6 objectifs suivants :

- => Favoriser l'épanouissement de l'enfant, son bien-être, sa santé mentale et physique
- => Faire valoir la culture comme vecteur d'émancipation et comme levier pour donner à tous le pouvoir d'agir
- => Devenir le citoyen de demain en favorisant l'inclusion et le vivre ensemble
- => Sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles à la culture du numérique, à ses risques et ses potentiels
- => Favoriser la continuité éducative pour les 0-25 ans en renforçant l'interconnaissance et la collaboration entre les différents acteurs
- => Donner aux enfants et aux jeunes le pouvoir d'agir sur leur territoire autour des nouveaux enjeux écologiques

Ces objectifs seront déclinés en objectifs opérationnels à travers les différents projets pédagogiques des structures et feront l'objet de projets d'animations, d'actions collectives proposées par le Copil, d'interventions auprès des enfants et des jeunes du territoire.

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 1.1 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. 	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	La mise en cohérence des projets d'écoles et des ALAE est en progression mais nécessite davantage de coordination, d'échanges et de reconnaissance du rôle des animateurs pour être pleinement efficace.
<ul style="list-style-type: none"> 1.2 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires. 	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	Bien que des avancées aient été réalisées, une meilleure coordination et une implication accrue des différents acteurs sont nécessaires pour renforcer l'impact des projets partagés.
<ul style="list-style-type: none"> 1.3 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation. 	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	Des avancées significatives en termes de mutualisation et de collaboration, mais un besoin de structuration et d'organisation des échanges reste essentiel pour maximiser l'efficacité des actions éducatives.
<ul style="list-style-type: none"> 1.4 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.). 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Participation active dans certains comités et commissions Propositions d'inclure plus largement adjoints, d'intensifier les échanges et développer des groupes de travail thématiques

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)		Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 2.1 - Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles). 	X	X	<input type="checkbox"/>	Avancées significatives en matière d'inclusion avec un renforcement du personnel, une meilleure coordination et des actions de sensibilisation. A améliorer : ressources humaines à renforcer et échanges à formaliser.	
<ul style="list-style-type: none"> 2.2 - Développement de la mixité sociale. 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des avancées notables, reste des ajustements pour pérenniser un accueil inclusif et accessible à tous.	
<ul style="list-style-type: none"> 2.3 - Tarification progressive et modulée en fonction des ressources des familles 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<ul style="list-style-type: none"> 2.4 - Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties). 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communication diversifiée mais faible consultation de l'ENT. Perspectives = sensibilisation accrue des parents à l'utilisation des outils de communication existants.	

3. La mise en valeur de la richesse des territoires	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 3.1 - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les actions mises en place ont permis aux enfants de mieux connaître leur territoire, leur patrimoine et leur environnement.
<ul style="list-style-type: none"> 3.2 - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques). 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PEDT a permis une mise en valeur du territoire et un renforcement des actions culturelles et éducatives, mais des efforts doivent encore être faits pour améliorer la coordination entre les acteurs et diversifier les partenariats.
<ul style="list-style-type: none"> 3.3 - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il reste nécessaire d'améliorer la communication et de structurer davantage leur implication pour renforcer la transmission intergénérationnelle et le lien entre école, familles et structures éducatives
<ul style="list-style-type: none"> 3.4 - Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accueil joue un rôle central dans la coordination des loisirs et le lien entre les structures locales. Le PEDT a permis d'initier des collaborations, mais il est nécessaire de structurer davantage ces partenariats et d'allouer du temps pour approfondir les échanges intercommunaux

4 Le développement d'activités éducatives de qualité		Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 4.1 - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, et créatrice, et sont ponctuées de sorties. 	X	X	<input type="checkbox"/>	Le PEDT a favorisé un développement notable des activités éducatives, bien que certains défis, notamment financiers et en termes d'attractivité culturelle, restent à surmonter pour continuer à enrichir et adapter l'offre pédagogique.	
<ul style="list-style-type: none"> 4.2 - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PEDT a contribué à structurer l'accueil des enfants de manière harmonieuse avec leurs besoins quotidiens.	
<ul style="list-style-type: none"> 4.3 - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille. 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le libre choix des activités a permis un engagement plus spontané et personnalisé des enfants et des jeunes, tout en posant certains défis liés à l'investissement et à l'équilibre des offres.	
<ul style="list-style-type: none"> 4.4 - Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale 	X	X	<input type="checkbox"/>	L'organisation des activités en cycles permet une progression pédagogique structurée et valorisante mais peut freiner l'adhésion de nouveaux participants. Perspectives = ajustement de la planification et une plus grande flexibilité des parcours.	
<ul style="list-style-type: none"> 4.5 – Les personnels d'animation sont qualifiés, et bénéficient de formation continue. 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<ul style="list-style-type: none"> 4.6 – Les personnels d'animation bénéficient de temps de préparation adaptés. 	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

5. Locaux et installations utilisés :

- Locaux scolaires
- Locaux périscolaires dédiés
- Piscine et structures intercommunales (La Treille, Ludolac...)
- Médiathèque
- Gymnases et stades municipaux
- MJC
- Salles CLAS
- Salles municipales
- Micro-folies (musée numérique)

6. Activités :

Cocher les cases correspondantes

- | | |
|---------------------------|--|
| X activités artistiques | X activités de découverte de l'environnement |
| X activités scientifiques | X activités éco-citoyennes |
| X activités civiques | X activités physiques et sportives |
| X activités numériques | |

7. Partenaires :

Cocher les cases correspondantes

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

8. Intervenants (en plus des animateurs) :

Cocher les cases correspondantes

- X intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- X parents
- enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

9. Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Le Comité de pilotage joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT). Il se réunit régulièrement afin d'analyser l'atteinte des objectifs fixés et d'ajuster, si nécessaire, les actions mises en place. Cette démarche d'évaluation continue permet d'adapter le projet en fonction des besoins émergents et des retours du terrain, garantissant ainsi une amélioration constante des dispositifs proposés.

Pour mesurer l'impact des actions menées et recueillir les perceptions des différents publics concernés, plusieurs outils d'évaluation seront mis en place. Des questionnaires pourront être diffusés auprès des familles, des enfants et des jeunes afin de connaître leur ressenti sur les animations et projets proposés. De même, des retours pourront être collectés via l'Environnement Numérique de Travail (ENT), facilitant ainsi la remontée d'informations et l'expression des attentes des usagers.

Par ailleurs, les animateurs et intervenants s'appuieront sur des outils méthodologiques spécifiques pour concevoir, structurer et évaluer leurs projets d'animation. Ces supports leur permettront de mieux ajuster leurs pratiques en fonction des retours recueillis et d'améliorer en continu la qualité des actions mises en œuvre.

Enfin, la mise en place de groupes de travail thématiques favorisera une réflexion approfondie sur les critères d'évaluation à adopter. Ces groupes auront pour mission de définir des indicateurs précis permettant d'analyser l'efficacité des actions et d'orienter les futures décisions du Comité de pilotage. Cette approche collaborative renforcera la pertinence des adaptations proposées et garantira une réponse toujours mieux ajustée aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

10. Projets pédagogiques des accueils

Projets pédagogiques des accueils des mercredis 2024-2025 en PJ

TEMPS EXTRASCOLAIRES ET AUTRES PUBLICS (Facultatif)

Si votre projet éducatif de territoire comprend d'autres temps (comme les vacances scolaires) et/ou concerne d'autres publics adolescents par exemple, vous pouvez l'indiquer ici

Le Comité de pilotage du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de Saint-Sulpice-la-Pointe a choisi d'élargir son champ d'actions afin d'adopter une approche plus globale et concertée du parcours des enfants et des jeunes sur le territoire. Ainsi, plutôt que de se limiter aux temps scolaires et périscolaires des élèves de l'école primaire, **le PEDT intègre désormais une réflexion plus large, prenant en compte les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que les différentes tranches d'âges au-delà de l'école élémentaire.**

Dans cette dynamique, **les représentants de la Petite Enfance (0-3 ans)**, via la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA), participent activement aux travaux du PEDT. Leur expertise permet d'apporter un éclairage précieux sur les besoins des tout-petits et d'initier des actions passerelles favorisant une continuité éducative dès le plus jeune âge. Des idées de partenariats sont également mises en avant pour renforcer la cohérence des parcours éducatifs.

De la même manière, **le volet jeunesse, couvrant les 11-17 ans et s'étendant jusqu'aux jeunes adultes de 18 à 25 ans**, est pleinement intégré à la réflexion. Les acteurs du territoire impliqués dans l'animation et l'accompagnement des jeunes – notamment le service jeunesse municipal, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les établissements scolaires tels que les collèges – contribuent à enrichir le projet avec leurs connaissances du terrain et leurs initiatives en faveur de la jeunesse.

Cette approche transversale s'inscrit également dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, initiée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce dispositif vise à encourager les acteurs locaux à travailler ensemble sur une vision partagée des enjeux éducatifs, sociaux et familiaux du territoire. La CTG permet ainsi de renforcer la complémentarité entre les politiques enfance-jeunesse, l'accès aux loisirs, la parentalité et l'inclusion sociale.

Grâce à cette démarche, les différentes structures et institutions locales sont incitées à construire des projets communs favorisant l'épanouissement des enfants et des jeunes, tout en facilitant la coordination des actions et des ressources disponibles. Ce travail en synergie garantit une réponse plus adaptée aux besoins des familles et des jeunes, en prenant en compte la diversité des situations et en évitant le cloisonnement des dispositifs existants.

L'objectif principal de cette approche élargie est de sortir d'une vision segmentée de l'enfance et de la jeunesse. Plutôt que de traiter chaque tranche d'âge séparément, le PEDT, en lien avec la CTG, mise sur une réflexion collective impliquant l'ensemble des partenaires afin de proposer des actions adaptées aux besoins de chacun et cohérentes sur l'ensemble du parcours éducatif

Cette dynamique de co-construction locale permet d'assurer une continuité éducative fluide et une meilleure coordination entre les différents acteurs, pour un accompagnement harmonieux des jeunes de leur petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Elle illustre également la volonté des institutions et des partenaires de Saint-Sulpice-la-Pointe d'œuvrer ensemble pour une politique éducative inclusive et ambitieuse, en phase avec les réalités du territoire.

ANNEXE 1

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION **DU PEDT 2021-2024**

Le PEDT a-t-il permis de développer la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ?

Les objectifs clés	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives	SYNTHESE
<p>Mise en cohérence des projets d'écoles et des projets pédagogiques de l'ALAE</p> <p>Assurer une cohérence entre les projets pédagogiques des écoles et ceux de l'ALAE pour une continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire.</p>	<p>Des thématiques communes ont été mises en place entre école et ALAE (ex : Jeux Olympiques, contes, voyage autour du monde, empathie, harcèlement).</p> <p>Une meilleure coordination commence à émerger entre enseignants et équipes d'animation, avec des projets intégrant les deux domaines éducatifs. Les animateurs participent à certains ateliers scolaires sur des thématiques précises.</p> <p>Mise en place de projets partagés : ex projets éco-responsables et de décoration de la bibliothèque</p> <p>Développement de projets thématiques (ex : projet sur les insectes, aménagement de la cour, spectacle de fin d'année).</p> <p>Présence dans les établissements scolaires via des interventions périscolaires, clubs.</p> <p>Participation aux instances éducatives : conseil de vie collégienne (CVC), CVC...</p>	<p>La reconstruction des projets d'école en cours ralentit l'intégration du périscolaire.</p> <p>Certains enseignants restent réticents à intégrer les actions périscolaires dans leurs projets pédagogiques. Les animateurs sont parfois relégués au rôle d'observateurs, limitant leur contribution.</p> <p>Manque de rencontres formelles entre l'équipe pédagogique et l'ALAE pour partager sur les projets communs.</p> <p>Manque de temps pour des réunions communes avec les enseignants, nécessitant au minimum un relais avec la direction.</p> <p>Faible connaissance des projets d'école par les acteurs périscolaires, ce qui complique leur intégration</p>	<p>Renforcer les échanges entre enseignants et animateurs via des rencontres régulières pour clarifier les objectifs pédagogiques et les besoins des enfants.</p> <p>Assurer une complémentarité entre le projet d'école et celui de l'ALAE en intégrant des thématiques communes, pour éviter les chevauchements.</p> <p>Mieux informer les familles sur la complémentarité des projets scolaires et périscolaires afin de renforcer leur adhésion et implication.</p> <p>Organiser au moins 1 à 2 réunions annuelles avec l'équipe enseignante pour une meilleure coordination.</p> <p>Faire évoluer les parcours éducatifs pour s'adapter aux besoins des élèves et des familles.</p> <p>Renforcer la collaboration entre les enseignants et les animateurs pour des projets pédagogiques cohérents.</p> <p>Développer des activités périscolaires en lien avec les apprentissages scolaires (ex sorties culturelles, projets artistiques).</p> <p>Instaurer au moins un projet commun par an entre l'école et l'ALAE.</p> <p>Encourager la participation des parents en les impliquant dans les activités périscolaires.</p> <p>Créer des projets interdisciplinaires croisant sciences, arts et sports pour développer des compétences variées.</p> <p>Travailler avec d'autres institutions pour enrichir l'offre éducative et mener des projets d'envergure.</p>	<p>La mise en cohérence des projets d'écoles et des ALAE est en progression mais nécessite davantage de coordination, d'échanges et de reconnaissance du rôle des animateurs pour être pleinement efficace.</p> <p>Bien que des avancées aient été réalisées, une meilleure coordination et une implication accrue des différents acteurs sont nécessaires pour renforcer l'impact des projets partagés.</p>
<p>Renforcer la coopération entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation pour une meilleure articulation entre le scolaire et le périscolaire</p>	<p>Participation active des ALAE aux équipes éducatives.</p> <p>Mutualisation du matériel et achats (cabane, vélos, coffre partagé).</p> <p>Amélioration de la collaboration entre l'équipe enseignante et le service parentalité/inclusion.</p> <p>Présence des ALAE dans les réunions (EE, CVC, Conseil d'école).</p> <p>Mise à disposition de salles pour des projets en collaboration avec le Conseil de Vie Collégienne (CVC).</p> <p>Présentation du projet associatif aux partenaires et présentation du projet éducatif au chef d'établissement.</p>	<p>Manque de temps d'échange entre les équipes enseignantes et ALAE en raison de plannings décalés.</p> <p>Besoin de clarifier l'utilisation des locaux et du matériel pour éviter des conflits.</p> <p>Difficulté à organiser des temps de concertation en dehors des heures de cours.</p> <p>Difficulté de sortir de l'établissement sur les pauses méridiennes.</p>	<p>Renforcer la mutualisation des ressources et développer davantage d'échanges (ex : partage Labo Maths).</p> <p>Mettre en place une charte d'utilisation des locaux et du matériel pour éviter les conflits.</p> <p>Organiser des réunions de concertation entre l'équipe éducative de l'école et des enfants.</p> <p>ALAE pour harmoniser les objectifs pédagogiques et mieux répondre aux besoins des enfants.</p> <p>Favoriser les projets collaboratifs pour développer le travail en équipe, l'entraide et le respect des différences.</p> <p>Faire en sorte que les établissements scolaires puissent communiquer sur les programmes et opportunités pour la jeunesse sur le territoire.</p> <p>Développer des partenariats avec le lycée de secteur</p>	<p>Des avancées significatives ont été réalisées en termes de mutualisation et de collaboration, mais un besoin de structuration et d'organisation des échanges reste essentiel pour maximiser l'efficacité des actions éducatives.</p>
<p>Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du PEDT (comité, commission, etc.)</p>	<p>L'équipe d'animation est présente dans plusieurs instances : comité du PEDT, commission cantine et commission</p> <p>La réécriture du projet éducatif est en cours.</p>	<p>La collaboration est faible dans certaines commissions ou comités.</p> <p>Abandon du groupe de travail sur le numérique symptomatique de l'implication fragile des partenaires</p>	<p>Approfondir et renforcer cette intégration pour une meilleure implication dans les décisions et actions liées au PEDT.</p> <p>Inclure davantage les adjoints dans certaines commissions/comités pour améliorer la dynamique.</p> <p>Renforcer la transversalité avec certains partenaires pour favoriser une meilleure coopération.</p> <p>Développer des groupes de travail thématiques et/ou organisateur des échanges de pratiques entre animateurs pour renforcer la cohésion et l'alignement avec les objectifs du PEDT.</p>	<p>Les progrès réalisés sont notables, avec une participation active dans certains comités et commissions, mais des difficultés subsistent en matière de collaboration et d'intégration plus entière dans les instances du PEDT. Pour améliorer la situation, il est suggéré d'inclure plus largement les adjoints, d'intensifier les échanges et de développer des groupes de travail thématiques pour favoriser une meilleure transversalité et une implication renforcée de l'équipe dans les projets éducatifs.</p>

Le PEDT a-t-il permis le développement d'activités éducatives de qualité ?

Les objectifs clés	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives	SYNTHESE
<p>Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant. Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.</p>	<p>Offre éducative diversifiée : manuelles, créatives, musicales, lecture, cuisine dédiés et à la programmation. Plusieurs projets et initiatives développés : Culture et citoyenneté : choral, peinture du préau, spectacle de fin d'année, projet contre le harcèlement, sensibilisation aux réseaux sociaux. Sécurité et environnement : projets éco-responsables, sécurité routière. Sport et bien-être : initiations sportives (piscine, hockey, hand, basket, rugby) Partenariats et ateliers extérieurs : ateliers créatifs à la médiathèque pour différentes tranches d'âge, éveil musical, activités en lien avec des événements locaux (Saintsoul Play, couture pour Octobre Rose).</p>	<p>Difficulté à mobiliser les jeunes pour certaines sorties culturelles (expositions, spectacles). Contraintes budgétaires limitant le développement et l'élargissement de l'offre d'activités</p>	<p>Poursuivre la diversification des activités pour répondre aux besoins et intérêts des enfants. Encourager l'exploration et l'autonomie (par des ressources variées et activités enrichissantes). Développer des actions autour de l'environnement, de la culture et de la citoyenneté pour sensibiliser les enfants aux enjeux contemporains. Renforcer l'offre numérique pour préparer les enfants aux défis du monde moderne. Soutenir le sport et les activités en plein air pour favoriser le bien-être et la coopération. Créer des projets citoyens et interdisciplinaires mêlant art, sciences et compétences du socle commun. Veiller à l'adéquation des activités avec les attentes des adolescents pour mieux les impliquer et maintenir leur engagement.</p>	<p>Le PEDT a contribué à structurer l'accueil des enfants de manière harmonieuse avec leurs besoins quotidiens. Les perspectives devraient renforcer cette dynamique en approfondissant les temps d'apprentissage et d'épanouissement.</p>
<p>La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.</p>	<p>Organisation cohérente et adaptée aux besoins des enfants, en assurant une continuité éducative tout au long de la journée. MJC : 12h30 d'accueil périscolaire hebdomadaire, des ouvertures en soirée, week-ends et sur la majorité des vacances (230 d'ouverture par an). Respect du rythme de l'enfant (accueil et départs échelonnés). Choix des lieux et activités en fonction du rythme de chacun : espaces calmes (BCD, jeux de société, yoga, relaxation, temps d'échanges) ou plus dynamiques (salle ludothèque, espace constructif ou court). Encourager la lecture via la généralisation au 1/4 d'heure de lecture nationale (au moins 15 minutes le 11 mars).</p>	<p>Problèmes de répartition des enfants : certaines activités sont très demandées, tandis que d'autres ont peu de succès. Engagement à long terme des jeunes : certaines choisissent des activités mais ne s'y rendent pas.</p>	<p>Proposer des activités flexibles et adaptées aux enfants, en respectant leur rythme et leurs besoins individuels. Mettre en place une routine d'accueil Développer des repas éducatifs (découverte nutrition et gastronomie locale) Faciliter les transitions entre les différentes phases de la journée par des jeux et rituels (chansons, histoires, gestes). Observer les enfants pour mieux adapter les activités selon leurs intérêts et dynamiques de groupe.</p>	<p>Le libre choix des activités a permis un engagement plus spontané et personnalisé des enfants et des jeunes, tout en posant certains défis liés à l'investissement et à l'équilibre des offres. L'enjeu principal reste d'accompagner cette autonomie tout en garantissant une diversité d'activités attractives et adaptées.</p>
<p>Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale</p>	<p>Participation libre et adaptée aux besoins des enfants et des jeunes. Grande flexibilité d'accueil, avec adaptation à la demande des jeunes. Mise en place d'un double programme quand cela est possible, pour offrir plus de choix (MJC) Développement d'espaces d'expression pour recueillir les besoins/envies des jeunes (formels et informels). Organisation de journées spécifiques : Journée "activités libres", Vendredi "choix de l'enfant". Tableau d'activités affiché pour faciliter la prise de décision. Choix du lieu d'accueil le matin. Programme co-construit avec les adolescents Accès facilité aux activités culturelles, avec des ateliers gratuits à la médiathèque ouverte à tous.</p>	<p>Les cycles peuvent limiter l'adhésion des jeunes, surtout pour ceux qui rejoignent en cours de parcours. Difficulté d'intégration des nouveaux participants, qui peuvent se sentir exclus des projets en cours.</p>	<p>Equilibrer l'offre entre la MJC et le service jeunesse Valoriser les effets positifs du libre choix : autonomie, confiance en soi, créativité, coopération et gestion des conflits. Maintenir un bon équilibre entre libre choix et engagement dans les projets. Donner davantage la parole aux enfants pour affiner le choix des activités et les impliquer encore plus. Assurer un bon encadrement pour accompagner les enfants dans leur autonomie sans nuire à la cohésion du groupe. Prendre en compte la temporalité propre aux jeunes : leur implication dans la conception des projets favorise leur engagement et leur assiduité. Diversifier encore les programmes pour s'adapter aux différents temps et attentes des enfants (ex. ALAE).</p>	<p>L'organisation des activités en cycles permet une progression pédagogique structurée et valorisante mais peut freiner l'adhésion de nouveaux participants. Un ajustement de la planification plus grande flexibilité des parcours pourraient améliorer l'inclusion et l'engagement des jeunes.</p>

A-t-on fait progresser l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)				
Les objectifs clés	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives	SYNTHESE
Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).	<p>Renforcement de l'encadrement et du suivi par : Présence accumulée des animatrices inclusion sur les temps ALAE et AESH sur le temps méridien. Interventions régulières pour un meilleur suivi des enfants. Coordination améliorée grâce à une convention avec l'Éducation nationale et des échanges renforcés avec la direction de l'école. Participation accumulée des équipes éducatives aux réunions sur l'inclusion. Ouverture et accessibilité des activités par : Accueil élargi de tous les enfants en situation de handicap sur les temps scolaires et périscolaires. Facilitation de l'accueil des stagiaires en situation de handicap. Sensibilisation via des actions spécifiques (journée de l'autisme, jeux sur les handicaps).</p> <p>Meilleur accompagnement des jeunes par : Accueil d'enfants avec des difficultés d'apprentissage (ULIS, suivi orthophonique, TSA). Adaptation des animations en collaboration avec des éducateurs spécialisés.</p>	<p>Coordination et échanges limités Manque de temps d'échange formalisé entre équipes ALAE et animatrices inclusion. Les échanges avec le service parentalité restent aléatoires par manque de temps, empêchant une véritable continuité du suivi. Manque de personnel qualifié Nombre d'animatrices inclusion insuffisant par rapport aux besoins grandissants. Les de certaines sorties (ex. : « Rencontre au sommet »), le manque d'encadrants rend difficile l'accompagnement spécifique des enfants en situation de handicap. Adaptation des animations De plus en plus d'enfants nécessitent un suivi particulier, mais toutes les activités ne sont pas encore entièrement adaptées à l'inclusion. Parfois difficile de concilier les emplois du temps des animateurs et des encadrants spécialisés, notamment pendant les vacances scolaires.</p>	<p>Améliorer la coordination et le suivi Organiser des réunions régulières entre équipes ALAE et animatrices inclusion. Mettre en place un tableau de suivi commun. Structurer les échanges via des rendez-vous annuels entre directeurs ALSH et le service parentalité. Renforcer l'encadrement et le personnel spécialisé Développer un réseau d'intervenants qualifiés et solliciter les associations spécialisées. Créer un référent handicap pour les jeunes et jeunes adultes. Sensibilisation et adaptation des animations Promouvoir des activités inclusives et organiser des événements de sensibilisation. Mieux communiquer sur l'accueil des jeunes en situation de handicap pour favoriser leur intégration. Assurer la continuité de l'accueil et du suivi Faciliter l'intégration des AESH sur les temps périscolaires. Développer une offre d'accueil adaptée pour garantir une continuité de service. Adapter les emplois du temps des encadrants aux besoins spécifiques, notamment pendant les vacances.</p>	<p>Les avancées en matière d'inclusion sont significatives, avec un renforcement du personnel, une meilleure coordination avec l'Éducation nationale et des actions de sensibilisation. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de ressources humaines et d'échanges formalisés. Les perspectives envisagées visent à structurer davantage l'accompagnement et à renforcer les moyens humains pour assurer une véritable inclusion des enfants en situation de handicap dans tous les temps d'accueil.</p>
Developpement de la mixité sociale	<p>Actions culturelles et inclusion (ex semaine marocaine) Espaces d'échange : ex cafés parents, rencontres du mardi. Égalité filles-garçons : Projets sportifs mixtes et mixité encouragée dans les animations. Accessibilité financière : Tarifs indexés sur le quotient familial, actions gratuites (jeunesse), chantiers loisirs jeunes. Soutien aux jeunes : Partenariat municipalité-MJC pour faciliter l'accès aux aides (chèques collégiens, pass sport, ANCV).</p>	<p>Créneaux horaires des cafés parents à adapter aux contraintes familiales. Manque d'animateurs masculins pour garantir une meilleure mixité. Absence d'outils statistiques pour évaluer l'impact des actions. Nécessité d'uniformiser les tarifs entre la MJC et le service municipal.</p>	<p>Favoriser la mixité et lutter contre les stéréotypes via des animations inclusives et la sensibilisation. Améliorer l'accessibilité aux espaces de dialogue en adaptant les horaires. Clarifier et harmoniser les tarifs entre les différentes structures.</p>	<p>Des avancées notables ont été réalisées, mais des ajustements restent nécessaires pour renforcer l'égalité d'accès aux loisirs et garantir une mixité réelle. L'objectif est de pérenniser un accueil inclusif et accessible à tous.</p>
Mise en place d'une politique d'information des familles, (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties...).	<p>Communication multicanal : Communication renforcée grâce à divers canaux pour atteindre un large public : Emails, newsletters, groupes WhatsApp, réseaux sociaux (Facebook/Instagram), et supports papier. Mails réguliers envoyés pour informer les familles. Communication active sur l'ENT (périscolaire et extrascolaire). Portail familles pour consulter les informations relatives aux activités, Affichages permanents sur le site. Accessibilité des tarifs : Médiatique = Création d'un tarif enfant en 2021 a permis de rendre l'adhésion à la médiatique et aux services jeunesse plus accessible aux familles et tarif réduit a ouvert l'accès à de nombreux enfants issus de familles modestes. Diversification de l'information : Affichages permanents : Informations disponibles en continu dans les espaces d'accueil (ALAE, MJC), avec des panneaux d'affichage Portes ouvertes pour les nouveaux arrivants afin de mieux expliquer les projets, les règles de fonctionnement, et répondre aux interrogations des familles. Ces journées permettent également d'intégrer les parents dans la dynamique de la structure</p>	<p>Inscriptions tardives : Les jeunes ont tendance à s'inscrire à la dernière minute (écart entre besoins des familles et réalité des jeunes). Difficultés de consultation des supports : Certaines familles ne consultent pas régulièrement l'ENT ou ne remarquent pas les affichages. Problèmes techniques : Il y a eu des difficultés d'utilisation du portail familles et d'Abellium, qui ont freiné une communication fluide et en temps réel. Problèmes de cohésion entre partenaires : Difficile démarrage du projet jeunesse (dissonance de communication entre le service jeunesse et la MJC), certains messages étant mal relayés ou contradictoires. => nécessaire réadaptation des pratiques pour favoriser une collaboration étroite et une information commune. Les familles identifient les acteurs de proximité et la directrice d'école est souvent l'interlocutrice privilégiée ; bon nombre de familles méconnaissent l'organisation des structures autour de l'enfance et jeunesse.</p>	<p>Jeunesse = améliorer la gestion des inscriptions et la communication Réflexion sur les inscriptions : Permettre un fonctionnement plus souple s'adapter aux besoins des familles Mieux comprendre les besoins des familles : Réaliser des enquêtes et questionnaires pour connaître les attentes des parents en matière de communication et identifier les canaux les plus efficaces Rencontres avec les parents : Organiser des réunions avec les familles, notamment des réunions d'information avant l'entrée en maternelle ou lors des portes ouvertes, pour recueillir des retours et suggestions. Permettre aux familles de mieux appréhender les différents temps de l'accueil de l'enfant. Temps périscolaire, extra scolaire... => Un document de présentation générale paraît nécessaire. Optimiser l'utilisation des supports Sensibiliser les parents à l'utilisation de l'ENT et son importance pour l'accès aux informations de l'ALAE et du périscolaire. Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des affichages dans les lieux publics Renforcer la collaboration entre les partenaires Assurer une harmonisation des messages (MJC, service jeunesse) Réviser les pratiques de communication : Afin de garantir que toutes les familles soient correctement informées, qu'il s'agisse des supports numériques, affichages, ou réunions de présentation.</p>	<p>La politique d'information des familles progresse à travers une communication diversifiée et des efforts pour rendre l'information accessible à tous. Toutefois, des difficultés persistent, notamment en raison de inscriptions tardives, de la faible consultation de l'ENT et des problèmes techniques. Les perspectives à court terme se concentrent sur une meilleure adaptation des activités et une sensibilisation accrue des parents à l'utilisation des outils de communication existants. L'objectif reste de garantir une information fluide, accessible et réactive pour toutes les familles, afin de faciliter leur implication et la réussite des projets éducatifs.</p>

Le PEDT a-t-il permis de mettre en valeur la richesse du territoire ?			
Les objectifs clés	Progrès réalisés	Difficultés rencontrées	Perspectives
<p>Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties</p>	<p>Organisation de nombreuses sorties et visites à visée éducative et culturelle (ex. : Cordes sur Ciel, Albi, Sauveterre de Rouergue, Toulouse).</p> <p>Actions axées sur la transition écologique et solidaire.</p> <p>Activités et projets spécifiques : jeux au Castal, projet "clowns" avec l'EPADH, visites de la station d'épuration, participation à des événements culturels (ex. : "Nuit de la lecture", sorties médiathèque, cinéma, forêts).</p> <p>Priorité donnée aux activités dans le département du Tarn</p>	<p>Conditions météorologiques défavorables (intempéries).</p> <p>Eloignement de l'école du centre-ville rendant les transports compliqués (besoin de minibus ou de location de bus).</p> <p>Transports peu adaptés, difficulté à organiser des sorties</p>	<p>SYNTHESE</p> <p>Les actions mises en place ont permis aux enfants de mieux connaître leur territoire, leur patrimoine et leur environnement. Les perspectives visent à renforcer l'ancrage local des activités, à les diversifier et à sensibiliser davantage les jeunes à leur rôle dans la préservation et la valorisation de leur environnement et de la culture.</p>
<p>Construction de partenariats avec les établissements culturels (médiathèque, office du tourisme...), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).</p>	<p>Actions éducatives et culturelles :</p> <p>Événements et projets autour de la médiathèque : Nuit de la lecture, Olympiades, Carnaval, activités aquatiques, Octobre Rose.</p> <p>Implication des jeunes dans des activités intergénérationnelles (ex. : ateliers avec les aînés, accompagnement à Barcelone avec médiation culturelle).</p> <p>Développement d'une bibliothèque jeunesse et d'animations en partenariat avec la MIC (ex. : médiation documentaire, prêts de jeux).</p> <p>Accueil exposition sur les Femmes scientifiques</p> <p>Participation à des projets culturels et scientifiques ("Le Propulseur").</p> <p>Sport et découvertes :</p> <p>Organisation de courses d'orientation (forêt de Buzet), projet Pékin Express, et interventions sur le territoire.</p> <p>Partenariats et coopération</p> <p>Travail en synergie avec ALAE, associations locales et médiathèque.</p> <p>Collaboration avec des structures locales sur des thématiques variées (ex. : recyclerie, SMICTOM, police municipale).</p>	<p>Manque de partenariats associatifs, dans certains domaines.</p> <p>Problèmes d'infrastructure (fermeture de la piscine, limitation des sites naturels à proximité en raison de leur utilisation par l'ALSH).</p> <p>Difficultés de communication et coordination entre les différents acteurs.</p>	<p>Renforcement des partenariats culturels :</p> <p>Développer des liens avec théâtres, musées, conservatoires et clubs artistiques.</p> <p>Encourager des visites et expositions pour stimuler la créativité des jeunes.</p> <p>Valorisation du patrimoine et des traditions :</p> <p>Organiser des visites sur des thématiques spécifiques (archi locale, histoire région)</p> <p>Proposer des ateliers artisanaux et culinaires basés sur les produits locaux.</p> <p>Développement des activités sportives et culturelles :</p> <p>Favoriser les collaborations avec les associations locales pour diversifier l'offre (ex. : courses d'orientation, festivités locales).</p> <p>Travailler avec d'autres institutions pour élargir les projets éducatifs.</p> <p>Amélioration de l'organisation et des échanges :</p> <p>Programmer des réunions régulières</p> <p>Encourager les projets transversaux entre les différents partenaires.</p> <p>Ouverture à l'international :</p> <p>Développement de projets européens et création de partenariats avec des structures jeunesse à l'étranger.</p>
<p>l'implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux...)</p>	<p>Participation des parents et des bénévoles :</p> <p>Engagement des parents dans des activités (jardinage, porte-vélos... + aux événements (Carnaval/ALAE, Semaine marocaine...)</p> <p>Soutien financier des associations de parents d'élèves pour des projets</p> <p>Projets intergénérationnels et inclusifs :</p> <p>Coopération avec le Club des Aînés pour des actions intergénérationnelles.</p> <p>Journée de sensibilisation à l'autisme impliquant parents et bénévoles.</p> <p>Interventions et soutien institutionnel :</p> <p>Mise à disposition d'un agent de la médiathèque pour accompagner les projets des ALAE et du service jeunesse.</p> <p>Réalisation de projets avec des associations locales comme &CO, impliquant directement les enfants de leurs membres.</p> <p>Initiatives favorisant la convivialité :</p> <p>Soirées thématiques et temps de convivialité "Parents-Ados", renforçant le lien entre les familles et les structures éducatives.</p> <p>Implication bénévole des jeunes et des familles dans l'animation locale et l'amélioration des espaces (petits travaux, aménagements, rangement).</p>	<p>Manque d'accompagnateurs parents pour les sorties et certaines activités.</p> <p>Manque de communication sur certaines actions, limitant l'implication des familles.</p>	<p>le PEDT a permis d'engager les habitants, notamment les parents et les bénévoles, dans les projets éducatifs, mais il reste nécessaire d'améliorer la communication et de structurer davantage leur implication pour renforcer la transmission intergénérationnelle et le lien entre école, familles et structures éducatives.</p>
<p>Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives</p>	<p>Mise en place de passerelles entre structures :</p> <p>Passerelles Ados et InterAlae favorisant les échanges entre jeunes.</p> <p>Organisation Olympiades animées par différentes associations locales.</p> <p>Relais d'informations sur les opportunités jeunesse : bourses à projets, animations locales, programmation jeunesse de la ville, événements sportifs et culturels (via affichage et newsletters).</p> <p>Développement des partenariats associatifs :</p> <p>Intervention asos (rugby, danse contemporaine...) sur les temps ALAE.</p> <p>Collaboration avec une association de percussions.</p> <p>Ouverture vers d'autres territoires :</p> <p>Prise de contact avec une autre communauté de communes pour échanger et participer à des réunions inter-territoriales.</p>	<p>Manque de temps pour aller plus loin que la simple prise de contact avec d'autres structures et développer des échanges concrets.</p>	<p>L'accueil joue un rôle central dans la coordination des loisirs et le lien entre les structures locales. Le PEDT a permis d'initier des collaborations, mais il est nécessaire de structurer davantage ces partenariats et d'allouer du temps pour approfondir les échanges intercommunaux</p>

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 081-218102713-20250527-DL250527060B-DE